

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

15 Juin, 1893,

Numéro 8

BULLETIN

8 juin 1893.

** Nous publions les deux dépêches suivantes adressées à la *Croix*. Elles sont relatives au Congrès Eucharistique de Jérusalem. L'une parle de l'entrée du légat à Jérusalem, et l'autre annonce la fin des travaux du Congrès. Nous pourrions probablement donner des détails dans le prochain numéro.

Jérusalem, 14 mai, 4 h soir

L'entrée du Légat a été splendide : elle s'est effectuée selon le pontifical, à cheval et sous un dais. Elle dépasse immensément en beauté, la réception mémorable de l'empereur d'Autriche en 1863. Quelques prélats dissidents saluent en dehors de la ville le cardinal qui porte ses ornements pontificaux. Le consul français et tout le personnel du consulat en grande tenue représentent le protectorat. Les délégués des consulats de toutes les puissances sont présents. Les autorités et l'armée turque, avec deux généraux, les officiers de la marine française, font escorte avec la population entière.

Le patriarche reçoit le légat à la porte de Jérusalem, avec cinquante évêques, tout son clergé, les communautés, et des pèlerins de toutes les nations.

De toutes parts s'élèvent des acclamations enthousiastes : " Vive Léon XIII ! Vive le Légat ! " On se rend en procession solennelle au Saint Sépulcre, où l'on chante le Te Deum

L'impression est immense. Grande journée pour l'Eglise et pour la France. Ordre parfait.

V. DE P. BAILLY.

Jérusalem, 21 mai 5 h. soir

Le Congrès a été couronné admirablement samedi par un magnifique discours du cardinal légat et par les acclamations liturgiques aux prélats chantées par les religieux de l'Assomption. Ensuite a eu lieu une splendide procession du Saint-Sacrement à Saint-Etienne. A minuit, chant des matines de la Pentecôte, sous la grande tente, au mont Sion, près du Cénacle. Messes innombrables. Jubilation universelle.

BAILLY

* * *

** Les élections générales de l'empire d'Allemagne ont lieu le 15 de ce mois. Encore quelques jours et nous saurons si le militarisme l'a emporté et si ce fléau va continuer à appauvrir le pays par les charges écrasantes dont il est la cause. L'agitation est considérable et chaque parti fait des efforts inouis pour le triomphe de ses idées. Les socialistes notamment déploient une activité extraordinaire et ils espèrent augmenter considérablement le nombre de leurs députés. Ils étaient 37 dans le dernier Reichstag et ils prédisent qu'ils seront 75 après les nouvelles élections.

Si les apparences ne sont pas trompeuses, le gouvernement sera défait. Les divers états de l'empire se défient de la Prusse et de son hégémonie. (1) La prééminence qu'ils lui ont donnée au lendemain de la guerre franco prussienne, — dans l'enthousiasme irréfléchi de la victoire, — leur inspire des craintes sérieuses. Il est probable, disent les dépêches, que plusieurs d'entre eux profiteront de la circonstance pour secouer le joug de fer qui se fait sentir plus pesant de jour en jour.

Le spectre de la France, prête à envahir les provinces annexées n'inspire plus les mêmes terreurs. Les populations commencent à s'apercevoir que cette invasion est plus problématique que jamais et que cette nouvelle est une pure invention de la Prusse et de son souverain.

Ainsi tout fait présager une défaite pour le gouvernement et un affront pour Guillaume.

Nous avons hâte de voir si le CENTRE (2) va se diviser et, par conséquent, annihiler son influence, ou si, fier de son glorieux passé, il va rester uni comme aux jours de Windthorst. Dans ce cas il pourra combattre efficacement les mesures tyranniques, et obtenir le redressement des torts et le rappel des loi persécutrices.

.

. Aux dernières élections du barreau de la province de Québec ont été élus :

- 1^o Bâtonnier général, l'honorable Thomas Chase Casgrain, avocat de Québec, et procureur-général dans le ministère Taillon.
- 2^o Secrétaire général, M. W. C. Languedoc, C. R. avocat à Québec.

.

. En Italie la chambre des députés, à une majorité de 5 voix, a rejeté le budget de la justice. La mesure ministérielle a réuni 133 votes et 138 votes l'ont repoussée.

Le ministère a alors donné sa démission que le roi a refusé d'accepter. Après bien des pourparlers et une grande hésitation l'ex-premier ministre Giolitti a enfin consenti à former une nouvelle administration.

Elle est composé comme suit :

Président du conseil et ministre de l'intérieur, Giovanni Giolitti. — Ministre des affaires étrangères, Benedetto Brin. — Finances, Sénateur Gagliardo. — Justice et affaires ecclésiastiques, Sénateur Canonico. — Guerre, Général Luigi Pelloux. — Marine, Amiral Racchia. — Commerce, industrie et agriculture, Pietro Lacava. — Instruction publique, Ferdinando Martini. — Travaux publics, Francesco Genala. — Postes et télégraphes, Camillo Finocchiaro-Aprile. — Trésorier, Bernardino Grimaldi. —

(1) La victoire du gouvernement sera le triomphe de la Prusse, et sa défaite sera l'amoindrissement de son influence.

A l'exception des vieilles provinces prussiennes, des provinces rhénanes et de la Saxe, tous les états ont voté contre la loi militaire dans le dernier Reichstag. La députation de la Bavière n'a donné qu'un vote pour la loi et 34 contre.

(2) Dans le manifeste qu'il a publié, il se déclare contre la loi militaire.

* * La législature de la province d'Ontario a été prorogée samedi, le 27 mai. Elle siégeait depuis le 4 avril. La principale mesure de la session est une loi concernant le commerce des liqueurs fortes. En vertu de cette loi la question de la prohibition de ce commerce sera soumise à un plébiscite. Pourront voter dans cette circonstance les gens ayant droit de vote aux élections parlementaires et les veuves et filles ayant droit de vote aux élections municipales. La votation se fera en janvier prochain.

Le gouvernement doit faire décider, le plutôt possible, si une législature provinciale a le droit *constitutionnel* de prohiber le commerce des boissons enivrantes.

* * *

* * La société Royale du Canada, réunion de savants, d'historiens et de littérateurs, a eu son assemblée annuelle à Ottawa à la fin de mai. Les officiers suivants ont été élus pour former le bureau central de direction :

1° Président, le Dr George Dawson ; 2° Vice-président, M. J. M. Lemoine ; 3° Secrétaire-général, M. J. G. Bourinot ; 4° Trésorier, M. le professeur Selwyn.

La section française a nommé :

1° Président, M. le sénateur Joseph Tassé, rédacteur en chef de la *Minerve* ; 2° Vice-président, M. l'abbé Verrault, principal de l'école normale Jacques-Cartier, à Montréal ; 3° Secrétaire, M. J. E. Roy, notaire à Lévis. M. Roy est aussi membre de la chambre des notaires et secrétaire de la commission de législation de cette chambre.

Mgr O'Brien, archevêque catholique d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, le Dr N. E. Dionne, journaliste et bibliothécaire de la législature de Québec, et le Dr S. E. Dawson, imprimeur de la Reine, ont été nommés membres de la société.

* * *

* * Sont nommés :

1° Gouverneur-Général du Canada, Lord Aberdeen. Cette nomination, qui avait été erronément annoncée dans le cours de l'hiver dernier (1), est enfin confirmée officiellement. Lord Aberdeen a siégé comme conservateur à la chambre des Lords, mais il a adopté par us tard le parti libéral.

Le gouverneur actuel, lord Derby, ci-devant baron Stanley de Preston, a été nommé en 1838.

2° Commandant des forces du Canada, le major général Alexander Montgomery Moore. Il remplace Sir John Ross. Le nouveau commandant est entré dans l'armée en 1850 avec le grade de second lieutenant. Il a été promu au grade de major général en 1884.

(1) Voir Vol. 3, No. 24, page 739.

3^o Juge de la Cour de comté de l'Ouest du Manitoba, M. T. D. Cumberland, avocat de Winnipeg. Il remplace le juge Walker. Ce dernier remplace à Winnipeg le juge Ardagh décédé dernièrement.

4^o Conseil de la Reine, M. George Duval, rapporteur officiel de la Cour Suprême du Canada.

5^o Recorder de la ville de Longueuil, Alexandre Jodoin, avocat. M. Jodoin est né à Longueuil. Il a fait ses études classiques au séminaire de Québec, et ses études légales à l'Université Laval à Montréal. M. Jodoin est un ancien journaliste. En collaboration avec monsieur Joseph Louis Vincent, percepteur du revenu inférieur, il a écrit une histoire de sa ville natale.

.

* * Sont décédés :

1^o Mgr François de Salles Albert Leuillieux, — archevêque de Chambéry, Savoie. Il est né à St Omer, département du Pas-de-Calais, le 17 décembre 1823. Il a fait ses études classiques à St Omer et à Arras et ses études théologiques au séminaire Saint Sulpice. Mgr. Sibour, archevêque de Paris, l'ordonna prêtre le 23 décembre 1848. Il fut nommé évêque de Carcassonne en 1873, étant alors curé de St Nicolas de Boulogne sur Mer, et il fut sacré par Mgr. de la Tour d'Auvergne. Il devint archevêque de Chambéry en 1881.

2^o Mgr. Jean Natalis François Gonindard, archevêque de Rennes, département d'Ile-et-Vilaine, France. Il est mort subitement dans la cour de la gare de Rennes. Il venait de donner la confirmation dans les environs de sa ville épiscopale. Il n'était archevêque de Rennes que depuis le 5 mars dernier, ayant remplacé le cardinal Place dont il était coadjuteur, avec future succession, depuis le 17 mai, 1887. Il est mort le 17 mai, juste six ans depuis sa nomination comme coadjuteur.

Mgr. Gonindard est né à Perreux, département de la Loire le 31 décembre 1837.

Il fit ses études au petit Séminaire de Montbrison et il fut ordonné prêtre en 1861 et nommé évêque de Verdun le 31 décembre 1884. Voici ce que dit la " *Croix* " de cet homme distingué :

" Orateur, écrivain, administrateur paternel, doué d'une inépuisable charité, il était l'homme de tous et surtout l'homme des petits et des humbles. Personne mieux que lui ne savait aller au peuple "

3^o M. Seismit-Doda, ancien ministre des finances d'Italie. Il faisait partie du ministère Crispi en 1890. Il en fut expulsé par ce que, dans un banquet, il n'avait pas protesté contre certaines manifestations irrédentistes.

4^o A Londres Mgr (Lord) Petre, prélat de la maison du pape. Il faisait partie de la chambre des Lords.

Il était, dit *La Croix*, le seul prêtre qui, depuis la prétendue Réforme, siégeait au Parlement. Il a créé en Angleterre de nombreuses institutions d'enseignement et de bienfaisance.

5° M. François Xavier Valade, notaire et ancien inspecteur d'écoles. M. Valade est né à Terrebonne le 8 octobre 1803. Comme beaucoup d'autres hommes distingués il fut instituteur dans sa jeunesse. Nommé plus tard inspecteur d'écoles il en a rempli les fonctions pendant plus de 40 ans.

6° M. D. Corey rédacteur du "Bedford Times."

7° Mr Charles François Gauthier, à l'âge de 114 ans et 10 mois. Il était l'homme le plus âgé du Canada. En 1837 il a combattu à St Charles du Richelieu. Il est mort dans cette paroisse il y a quelques jours.

8° M. E. S. Darche, conservateur des hypothèques (régistrateur) du comté de Wolfe.

9° A St Boniface, Manitoba, Reine Lagimodière à l'âge de 95 ans. Elle est la première personne de race blanche qui soit née au Manitoba.

10 François-Xavier Archambault, avocat et conseil de la Reine. Il est né à St Vincent de Paul en 1842 et il a étudié au séminaire de Ste-Thérèse. Il a été admis au barreau en 1863.

M. Archambault a représenté le comté de Vaudreuil dans l'assemblée législative de Québec.

ALBY.

Histoire du Bréviaire romain, par PIERRE BATIFFOL,

du clergé de Paris, docteur ès lettres. Paris, 1893, in-12 de XIV-356 p. —Prix : 88 cts.

Par "Breviarium" on entend la rédaction concise, restreinte, unifiée, d'éléments nombreux puisés à diverses sources. Ecrire l'*Histoire du Bréviaire romain*, ou du bréviaire de l'office canonique romain, suppose donc la connaissance préalable des principes constitutifs de cet office, tant dans leur formation évolutionnelle que dans le détail précis de leurs parties. C'est ce qui nous vaut tout d'abord dans l'ouvrage de M. l'abbé Batiffol un exposé aussi intéressant que savant de la genèse des heures canoniques. Marchant sur les traces des cardinaux Bona et Tommasi, des Thomassin, des Mabillon et des Duchesne, l'auteur reconstitue sous nos yeux, avec une sûreté de touche et une lucidité prestigieuses, les antiques réunions chrétiennes où nos pères dans la foi louaient ensemble le Seigneur "in hymnis et canticis." Aux vigiles dominicales nées de la grande vigile pascale, s'ajoutèrent, sous de pieuses influences, dès le second siècle, les anniversaires des martyrs. Les prières des premiers ascètes, perdant ensuite leur caractère privé, ne tardèrent pas à développer encore le cycle quotidien de la prière publique, et l'on eut ainsi : "Vêpres, nocturne, laudes, tierce, sexte et none" par l'adjonction de leurs oraisons diurnes à l'office primitif de la vigile. L'origine des deux autres heures, prime et complies, se retrouve dans les usages des maisons monastiques. Telle est la part respective de l'ancienne Eglise et du monachisme dans la constitution de l'office.

Le clergé de chaque titre presbytéral romain célébrait quotidiennement les vigiles et suffisait à ce devoir et aux besoins quasi paroissiaux qu'il avait à satisfaire ; des monastères basilicaux furent postérieurement fondés dans le but de le suppléer dans la psalmodie. L'érection de ces monastères d'un genre spécial fut d'abord réservée aux églises situées hors les murs et ne remonte guère qu'au VIII^e siècle pour les basiliques *intra muros*. Par eux s'accomplit une lente mais considérable révolution liturgique, résultant de la juxtaposition des heures monastiques à l'office traditionnel des clercs. Leur action fut immense, et la " scola " de Saint-Pierre, en conséquence de l'admiration attachée à la perfection de ses chants, non moins qu'en raison des privilèges résultant de la dévotion universelle envers l'Apôtre, devint comme la source autorisée de l'office ecclésiastique.—Nous n'avons pas craint d'entrer, à la suite de M. Batiffol, dans quelques détails, car il importait de bien faire ressortir la formation de cet office romain que les moines anglo-saxons répandirent dans toutes leurs missions et que les rois carolingiens favorisèrent exclusivement. L'auteur en fait plus loin une minutieuse analyse : *Office commun du temps*, éléments et distribution de la psalmodie, leçons, répons ; *Fêtes du temps* et stations ; *Offices des saints*, fêtes majeures et fêtes mineures (avec les transformations significatives du ferial), et calendrier sanctoral romain. C'était là un ensemble admirable, où Rome "avait mis le meilleur de sa littérature et de son histoire ; la marque de sa piété directe et simple ; de son esthétique restée sensible aux compositions sobres, larges et harmonieuses, de sa langue brève, claire, concrète, biblique de lexique, hiéronymienne de tour, rythmique de nombre... enfin et surtout de sa cantilène...

Jusque vers la fin du XII^e siècle, l'office romain, tel qu'il existait à Rome à l'époque de Charlemagne, ne subit pas de notable modification. M. Batiffol en fournit la preuve au moyen d'une argumentation assez subtile, dans les détails de laquelle nous ne pouvons entrer ici, mais dont les conclusions sont de la plus grande vraisemblance. Peu à peu un office moderne s'est constitué pourtant, transformation ultramontaine de l'office romain du VIII^e siècle, et, pour en faciliter la récitation, on conçut l'idée d'un volume portatif qui réunirait les divers extraits tirés des nombreux livres contenant les parties de la prière ecclésiastique. Ce fut Innocent III qui entreprit au XIII^e siècle cette utile compilation ; les Mineurs s'en servirent depuis Grégoire IX et, la popularisant de plus en plus contribuèrent par leur exemple, sous Nicolas III, à la faire adopter de la curie romaine elle-même. Il faudrait maintenant relever avec l'auteur les fades tentatives des humanistes, désireux de donner au style rude et massif de cette première œuvre quelque chose de la langue précieuse qu'ils affectionnaient, constater les retours en arrière, les corrections historiques, les modifications liturgiques amenées par l'introduction de nouveaux offices de saints, étudier la tentative hardie de Quinonez, les bréviaires gallicans, les travaux de la Congrégation de réforme instituée par Benoît XIV ; le même intérêt puissant se maintient ou plutôt s'accroît à chaque page. Nous ne ferons pas à M. Batiffol le reproche de ne pas avoir conclu : il se défend, sans doute, d'avoir fait autre chose qu'une œuvre d'archéologue ou d'historien littéraire ; mais sa réserve voulue, sa prudence bien compréhensible dans d'aussi délicates questions, ne l'ont pas empêché de témoigner une estime significative pour les vieux éléments romains conservés dans le bréviaire du concile de Trente et de laisser entrevoir, avec une transparence suffisante, ses appréciations personnelles sur divers points et en particulier sur la quasi disparition des offices de fête. G. PÉRIES.

DON SARDA Y SALVANY

LE MAL SOCIAL

SES CAUSES — SES RÉMÈDES

MÉLANGES ET CONTROVERSES SUR LES PRINCIPALES QUESTIONS RELIGIEUSES ET SOCIALES DU TEMPS PRÉSENT

Seule traduction française autorisée

3 vol. in-12.Prix \$1.88

L'article qui suit est extrait de ce livre.

LES MAUVAIS JOURNAUX

Je crois, ami lecteur, que si Satan avait dû s'incarner d'une façon digne de sa perversité et de sa haine pour Dieu et pour le genre humain, il se serait incarné dans un mauvais journal. En parcourant par l'imagination tout le mal que l'enfer a vomé sur la face de la terre depuis le péché d'Adam jusqu'aux blasphèmes du temps présent, je ne rencontre rien de si diaboliquement corrompé qu'un journal impie. Ainsi doivent également l'avoir compris les ennemis de notre foi et de la félicité de l'homme, puisqu'ils se sont mis dès la première heure à inonder le monde de ce funeste poison. Ce genre abonde, et de même que ceux-là ne sont pas les seuls voleurs qui vont en prison, puisqu'il en est beaucoup qui s'en vont triomphants à travers les rues et les places publiques, ainsi n'est pas seulement votre ennemi, et l'ennemi de votre foi, le journal prohibé par l'Eglise, mais vous en tenez chaque jour un grand nombre entre vos mains, qui méritent votre exécution. Je vais donc vous parler des mauvais journaux en général.

Le journal se réduit à quatre pages environ de papier, bien ou mal écrites, plus ou moins bien imprimées, qui pénètrent chaque matin au foyer, dans l'atelier ou dans le magasin de trois, quatre ou cinq mille fils du peuple. Le journal est donc un hôte que vous admettez tous les jours dans votre maison, pour vivre avec lui depuis le matin jusqu'au soir, et avec lequel votre femme, vos fils et vos subordonnés, conversent familièrement. C'est un inconnu auquel vous ouvrez chaque jour votre porte, afin que, une fois entré, il dit ce qu'il lui plaira, il enseigne ce qui convient ou ne convient pas, il instruit ou démoralise, sans que personne l'en empêche. Cet inconnu peut raconter aujourd'hui à votre fille une anecdote (scandaleuse) qui ravira à son cœur l'innocence, et lui fera monter au front la rougeur de la honte. Il peut apprendre à votre fils

à mépriser Dieu, à ridiculiser le prêtre et à secouer le joug des saints devoirs de la famille. Il représentera parfois à votre subordonné, comme une chose nécessaire, l'émancipation de l'ouvrier et l'extermination des tyrans qui, *comme vous, ont le tort impardonnable d'être plus riche, ou plus industrieux que lui.* Il prêchera enfin, ce qui tournera à son profit en vers ou en prose, dans les articles légers ou graves, dans un conte, dans une histoire et même dans les annonces, car le diable est si habile qu'il va jusqu'à savoir tirer partie de tout. Et vous vous reposerez en paix, persuadé que vous avez procuré aux vôtres une éducation excellente, que l'on récite le *Rosaire dans votre maison*, que l'on va à la messe les jours d'obligation, et que l'on observe tous les préceptes du décalogue. Et vous ne soupçonneriez pas d'où vient à votre fils cette fièvre d'insubordination, ou ce langage inconvenant qui a choqué votre oreille, et à votre fille cette désinvolture et cette légèreté d'allures qui la rendent si différente de sa mère ? Malepeste de ceux qui ont la vue courte ! Vous examinerez avec diligence quels sont les compagnons de jeux de votre enfant, ou bien la société que fréquente votre fille et vous ne prenez pas garde à ces quatre pages de papier qui s'introduisent cauteleusement sous votre porte, et peuvent être la véritable cause de tous vos chagrins ! Un mauvais journal offre tous ces dangers : Mais comment, me direz-vous, un tel mal peut-il en venir à paraître insignifiant ? C'est bien simple. Avez-vous entendu parler du proverbe qui dit que la goutte d'eau creuse la pierre ? Eh bien, le mauvais journal est aussi une goutte ; mais une goutte de poison corrosif, capable de faire une brèche dans les cœurs les mieux trempés, surtout s'ils ne sont pas prévenus contre lui ; c'est une goutte, mais une goutte qui tombe continuellement chaque jour, à chaque instant. Mesurez ses effets, sachant que la constance dans le bien comme dans le mal opère toujours des prodiges. Et si le journal, pour mauvais qu'il soit, sait se présenter avec les attraits et les grâces d'une belle littérature, il est alors la goutte de venin sucrée qu'avaleront non seulement avec facilité, mais même avec délices, tous ceux qui dans le monde, ont l'habitude de ne se laisser guider par d'autre critère que celui du goût sensible, et ils sont innombrables !

On est saisi d'épouvante en pensant avec quelle légèreté s'ouvrent les portes d'une maison honnête à cet ennemi domestique, silencieux, auteur de la plupart des désastres moraux que nous déplorons dans la société et dans la famille. On est justement irrité par l'indifférence glaciale avec laquelle des pères trop faibles voient dans les mains de leurs enfants, ou dans l'atelier de leurs subordonnés, ces pages empoisonnées, dans lesquelles on enseigne le mépris de tout ce qui est respectable, depuis la suprême autorité de Dieu jusqu'à celle de ses plus humbles délégués sur la terre ! Et quelle que soit l'observation qui soit faite à ce sujet on répond avec la plus grande tranquillité, et parfois avec un bruyant éclat de rire : " Oh ! c'est un journal ! " Qui va faire cas des journaux ? Ne soyez pas intolérant ! "

Vous êtes, ami lecteur, un de ces hommes à courte vue à qui j'ai entendu tenir ce langage. Vous avez journellement ouvert la porte de votre maison à quelqu'une ou à quelques-unes de ces feuilles mensongères, propres à empoisonner le cœur de vos enfants, de ces enfants que vous auriez pourtant voulu conserver si purs et innocents. Et non seulement vous leur avez ouvert la porte, mais de plus, vous les avez payés pour qu'ils vinsent exercer parmi les vôtres, leur criminel office de corrupteurs. Malheureux !

“ Mais, m'objecterez-vous, en anathématisant les mauvais journaux, vous paraissez lancer votre excommunication majeure contre tous les journaux indistinctement. Cette espèce de productions abonde, avez-vous dit ; comment donc puis-je distinguer celui qui est bon de celui qui est mauvais ? A quel signe peut-on discerner ce genre de contrebande ? Cette question ou ces questions, ami lecteur, arrivent fort à propos. Prenez un peu patience, et je vais vous dire à ce sujet, dans cette entretien, des choses curieuses. Vous y verrez une peinture exacte et caractéristique des mauvais journaux contre lesquels vous devez vous tenir en garde, comme contre le démon lui-même qui vous vient avec eux sous les dehors de ce papier.

II

Je viens de vous promettre quelques signes qui vous aideront à distinguer facilement les bons journaux des mauvais. C'est là une tâche importante et d'une nécessité urgente, au temps où nous vivons, mais en même temps, une tâche ennuyeuse jusqu'à un certain point, dégoûtante et pénible, selon le point de vue sous lequel on la considère. Je vois plus de quatre lecteurs, faire un geste négatif, assombrir leur front, et se plaindre qu'au journaliste (car je le sais, bien qu'indigne), se constitue l'accusateur de quelques-uns de ses collègues, en les dénonçant à l'opinion publique comme suspects, et en excitant contre eux l'indignation des gens honnêtes.

L'inspection est terrible, et, à elle seule, elle suffirait pour me faire déposer à l'instant la plume comme si elle brûlait mes doigts, si je n'étais très persuadé que la honteuse qualification de délateur ne m'atteint, ni directement, ni indirectement.

Elle ne m'atteint pas, puisque je ne désignerai pas les personnes, je ne nommerai même pas les journaux. Si, par malheur quelqu'un se trouve compris parmi ceux que je réproverai comme détestables, qu'il demeure constaté que ce n'est pas sur moi que doit en retomber la faute. Il dépend d'eux de ne pas tomber sous la censure de ceux qui, comme moi, réprovent franchement ce qui mérite d'être réprouvé.

Les mauvais journaux se divisent en deux classes : ceux qui sont effrontément mauvais, et ceux qui le sont hypocritement. La première classe est peu nombreuse, et pour bien des motifs, elle est la moins redoutable. La seconde est nombreuse, et, à divers points de vue, est la plus funeste.

J'appelle journaux imprudemment mauvais ceux qui, ouver-

tement et sans déguisement, manifestent leur plan, leur intention de combattre la religion et la morale. Ces journaux d'ordinaire nient l'existence de Dieu, s'attaquent au Christ et à l'Église ; en religion, ils sont habituellement athées ; en morale, sensualistes, en politique, démagogues ; en économie, apôtres du socialisme. La haine de Dieu et de la société est ordinairement le mobile secret qui inspirent leurs articles, qui distille le poison ; l'obscénité et le scandale sont le plus souvent la pâture qu'ils servent à leurs lecteurs. On ne sait pas au juste s'ils corrompent les mœurs pour déroger les intelligences, ou au contraire, s'ils pervertissent les intelligences en vue de corrompre les mœurs : Ainsi voit-on marcher ensemble l'erreur et l'immoralité.

Cette catégorie n'inspire pas de sympathie ; sa perversité inspire de la répugnance, même aux plus impies. Ceux qui entreprennent de combattre la Religion et la Morale avec de telles armes se montrent de vrais apprentis dans le métier ; ordinairement ce sont de jeunes hommes inexpérimentés, ou des vieillards que la fureur aveugle, au point de leur faire ignorer les notions les plus vulgaires de la stratégie. Ils ont coutume de paraître seulement aux époques des bouleversements publics ; ils n'écrivent pas pour engager une discussion, pour fournir matière à une lecture calme et reposée, mais pour produire présentement une impression profonde, ou pour exhaler une colère longtemps comprimée. On les connaît même à leur titre, l'équivoque n'est pas possible. Leur existence est ordinairement courte, après avoir épuisé le dictionnaire des insultes et des imprudences honteuses, ils s'en vont comme les serpents, dans l'ancre d'où ils sont sortis, sans laisser après eux aucun vestige de leur passage.

Qui n'a pas eu la douleur de rencontrer quelqu'un ou quelques-uns de ces journaux, dans ces dernières années ? Qui ne les a pas lus avec un véritable frémissement d'indignation, comme si le poison que distillent leurs colonnes devait donner la mort par son seul contact ? Toutefois on voit circuler parmi nous de tels monstres de perversité, qui s'introduisent de préférence dans l'atelier du pauvre, parcequ'ils savent qu'il y a là une victime moins en garde contre eux, et qu'ils remporteront par conséquent plus sûrement la victoire.

Déchirez, déchirez, fils du peuple, la page impie qui vous dit ce que jamais dans votre vie vous ne voudriez faire entendre à vos fils ou à votre femme ! Déchirez l'infâme papier qui s'efforce de vous rendre heureux en vous prêchant la haine comme l'unique sentiment digne de votre cœur ! J'ai promené mon regard avec horreur sur ces productions infernales, et je n'ai pas pu trouver d'autre parole pour résumer ces abominables doctrines que celle-ci : c'est la prédication de la haine. Abhorrer Dieu, parce qu'il met un frein à ma cruelle envie ; abhorrer l'Église, parce qu'elle me parle de Dieu ; abhorrer l'autorité, parce qu'elle m'oblige à obéir à la loi ; abhorre les riches, parce que je n'ai pas su ou je n'ai pas pu me ranger parmi eux ; abhorrer en un mot tout ce qui surpasse d'une ligne l'humble niveau de mes sentiments abjects. Et tout

cela, sous prétexte de dignité, d'émancipation sociale et de je ne sais combien d'autres choses ! Et par là, on prétend élever le peuple, l'éclairer, l'ennoblir, le délivrer, l'émanciper ! Faux apôtres ! Regardez votre œuvre ! Voyez les peuples modernes sans Dieu et sans loi, s'entre déchirant eux-mêmes les entrailles, dans l'aveugle délire du désespoir provoqué par tant d'années de lectures subversives ! Et le bélier qui a réussi à ébranler jusque dans ses fondements l'édifice du pouvoir, c'est, n'en doutez pas, en premier lieu, le journalisme.

Mais le journalisme impudent n'est pas le seul qui mérite d'être aussi justement flétri ; en raison de son grand degré de perversité, le journalisme hypocrite encourt une réprobation encore plus grande.

III

Le journal mauvais par excellence est le journal hypocrite. Cette catégorie abcède ; signe évident que l'ennemi a connu depuis longtemps, que c'est là l'arme la plus puissante dont il puisse se servir contre la vérité. Le journal impie est rejeté avec dédain ou indignation par l'homme que les passions ou les erreurs n'ont pas encore entièrement corrompu ; d'où il résulte qu'en règle générale, le journal ouvertement mauvais réussit à peine à porter atteinte à la morale et aux saines croyances.

Il n'en est pas ainsi du journal hypocrite. C'est un piège continuellement tendu contre les gens de bien ; ce sont des embûches perfides, cachées à l'ombre de phrases modérées, et qui sait ? peut-être même empreintes de dévotion et de componction. C'est une arme chargée avec une poudre sourde qui frappe et tue sans bruit, sans que la victime ait pu se mettre en garde ; et ce qui est pis encore, fréquemment, sans que la victime s'aperçoive du préjudice dont elle a souffert. L'effet du journal hypocrite est lent à la mode de certains poisons qui débilitent insensiblement, et donnent au préjudice qu'ils causent, toutes les apparences d'une infirmité naturelle. Le malheureux qui, de bonne foi, absorbe journallement la potion funeste que lui administre cauteleusement, de son bureau de rédaction, un ennemi sagace, sent s'affaiblir insensiblement ses croyances ; la ferveur des anciens jours lui paraît une exagération féminine ; les généreux élans de l'âme chrétienne lui semblent des traits de grossière intolérance. Le malheureux ne réussit pas à voir la main criminelle qui vient éteindre dans son cœur tout le feu des convictions qui sont le meilleur héritage des aïeux, afin de mettre à la place une certaine condescendance, (ce mot est aujourd'hui fort à la mode), envers *ou opinions*, un certain juste milieu, comme un critère excellent dans toutes les polémiques ; certains égards pour les droits de la libre-pensée, qui ne s'accordent pas très bien avec la charité évangélique qui commande, il est vrai, d'aimer ses adversaires, mais aussi d'abhorrer cordialement leurs pernicieuses erreurs, de détester et de combattre ces erreurs sans trêve aucune.

La société actuelle empoisonnée par l'influence des journaux

hypocrites, leur doit, amis lecteurs, sa décadence morale, son manque de convictions sincères, sa profonde indifférence pour tout ce qui n'est pas question d'intérêts matériels. Ah ! Plût au ciel que tous les journaux hostiles à la vérité imprimassent chaque jour en tête de tous leurs numéros le mot satanique : "Guerre à Dieu !" que quelques-uns seulement ont eu la loyauté de prononcer ! Que d'esprits, aujourd'hui traitreusement séduits, déchireraient avec horreur l'article impie qu'ils dévorent sans scrupule ! Pourquoi nos ennemis n'ont-ils pas pour le mal la loyauté que nous avons pour le bien.

Pourquoi ? — Voulez-vous le savoir, ami lecteur ? — Je vous l'ai démontré clairement tout à l'heure : parce que le diable, qui est très actif, quoique très vieux, est meilleur stratège que cent et plus de Moltke.

— Je suis un homme de progrès, direz-vous, de progrès sur toute la ligne, et je ne m'en cache pas ; et avec votre avertissement vous me placez dans une situation fort embarrassante. Si l'ennemi s'en va ainsi, se glissant partout avec cette activité et cette astuce, il en résultera que nous, les fils du peuple, devront user toujours d'une grande circonspection, et ne pourrons jamais nous défendre d'un sentiment de légitime défiance, lorsqu'il s'agira de tendre la main à un journal qui ne portera pas l'estampille de l'autorité ecclésiastique. Les temps sont bien choisis pour la censure et le contrôle ! Les journaux s'écrivent à la vapeur ; c'est à la vapeur qu'on me les vend, on me les donne sur les places publiques ou les promenades ; je les lis de même à la vapeur, sans avoir le temps de prendre de sérieux renseignements. Et puis, si le poison y est si délayé, et y a un goût si suave, qui pourra bien m'en préserver, car je n'ai ni un palais très sensible, ni un odorat très fin ?

— Vous voulez décidément, lecteur naïf, quelques règles pratiques pour discerner, dans la mesure du possible, les ennemis des amis, dans ce champ de bataille de la presse quotidienne ? A la grâce de Dieu, je vais donc être franc, et comme dit la chanson : "A qui Dieu se donne, que saint Pierre le bénisse".

IV

Qui est capable de faire la description du journal hypocrite ? Qui pourra se rappeler, pour en présenter la liste, les mille et un masques, déguisements ou travestissements, que l'on emploie chaque jour pour séduire les imprudents et obtenir parmi eux un certain crédit d'honneur, une certaine réputation catholique, qui permette à ce journal de s'introduire comme un ami, là où précisément il désire exercer, sur une plus grande échelle, sa funeste influence ? Qui pourra énumérer les ferventes protestations de religion à toute épreuve, de soumission à l'Église, de respect à son chef, qui constituent parfois le masque deses sinistres intentions ? Je vais vous décrire, lecteur très désireux d'être renseigné, deux types de cette famille infernale. Vous verrez réunis en eux les traits et signes distinctifs qui caractérisent tous les autres.

Comme dans toutes les branches de l'industrie humaine, il y a les journaux obscènes et les journaux habiles. Le journal hypocrite-obcène se reconnaît à une lieue; à chaque pas qu'il fait, il soulève, par une inadvertance, un coin quelconque de son masque et découvre ce qu'il en est au fond.

Le journal hypocrite habile est plus réservé; rarement il se laisse surprendre; il faut prendre bien des précautions, l'observer longtemps et avec grande attention, en s'appliquant à l'étudier dans tous ses détails, pour parvenir à le connaître à travers son déguisement.

Voyez le journal hypocrite, obcène! Il annonce en tête de son numéro les Quarante-Heures, la cour de Marie, et les saints du Calendrier. Il a sa section d'annonces religieuses, et il insère fréquemment les descriptions des exercices du culte les plus extraordinaires. C'est là le vernis, le masque, la robe de moine qui le couvre. Voulez-vous voir le visage véritable, et les petites cornes de Satan qui se cache sous le noir capuchon? Lisez la petite gazette, les correspondances, les articles de fond, toujours à la recherche d'anecdotes capables de nuire à la réputation d'un ministre des autels, lisez ces éloges continuels pour toute disposition légale tendant à diminuer la légitime influence de l'Église sur la société; dans tout conflit entre l'Église et la Révolution, ce journal approuvera toujours la Révolution et blâmera les excès (c'est le mot qu'il emploie), de l'Église. Avocat infatigable du mariage civil, que l'Église a condamné; champion décidé de l'unique *désamortisation* qui tend à avilir l'œuvre de Dieu; ennemi furieux des Ordres religieux, qui sont la prunelle des yeux du catholicisme, il n'y a pas de fausse nouvelle qu'il n'invente, de scandale qu'il ne publie, de calomnie qu'il n'accueille contre eux dans ses colonnes impudentes. Un de ces journaux diffama un jour dans une correspondance deux illustres communautés de Paris. Si ce qui était dit, dans cette page immonde, de femmes illustres et d'hommes distingués, avait été dit de la mère, de l'épouse, des filles du journaliste, celui-ci aurait déclaré un duel à mort à l'auteur d'une si grossière vilénie. Mais comme l'insulteur est un journaliste, et comme ceux qui sont outragés portent l'habit religieux, celui qui écrit cette noire calomnie, parcourait tranquillement et sans vergogne les rues, comme le faisaient les autres hommes honnêtes. Au nom de la morale universelle ou révolutionnaire, au nom de la décence publique, au nom du droit de chacun à sa réputation, je le dis aujourd'hui à haute voix, pour que tous m'entendent et pour enlever l'illusion à beaucoup de lecteurs crédules, les Quarante-Heures, le saint du jour, la visite de la cour et les annonces religieuses d'un journal qui se conduit ainsi, ne sont qu'un masque honteux dissimulant mal la haine la plus féroce contre le catholicisme.

Si il en était autrement, qu'on me le dise franchement et loyalement, pourrait-on être catholique et épier, guetter, saisir à toute heure toutes les occasions de vilipender le catholicisme et de lui faire une guerre à mort? Peut-on être catholique et provoquer

tout le jour à l'assaut de l'Eglise de Dieu ? Peut-on être catholique et vivre journallement à côté de ses ennemis dans cette lutte cruelle qu'elle soutient en ce moment d'un bout à l'autre de l'Europe ? Peut-on être catholique et tourner en ridicule la convocation du Saint-Concile avant sa réunion, se railler de sa suprême autorité, une fois qu'il est réuni, et déclarer une guerre sans merci à ses décisions, lorsqu'elles sont promulguées ? Peut-on être catholique dans ces conditions ? La chose est possible ; mais ce catholicisme n'est pas le nôtre, ce n'est pas celui du Pape, ce n'est pas celui de Jésus Christ.

L'incapacité de quelques-uns de nos confrères sur ce point particulier dépasse presque les limites du croyable. Dans la semaine sainte, pour se conformer au sentiment qui domine en ces jours de religion, ils entonnent des chants plaintifs sur la mort du Sauveur, et consacrent des articles lugubres à sa sainte Passion, dans ces mêmes colonnes où, quelques jours auparavant, ils ont outragé l'église fondée au prix du sang très précieux répandu par ce même Sauveur dans cette même Passion. Satan prépare ses armes à la vue d'une telle piété et d'une ferveur si extraordinaire. Je désire rappeler ici un souvenir qui convient à mon sujet comme un cierge à un autel. Lorsque Satan, dans les vies des Pères du désert, se transformait en austère solitaire, pour séduire ces insignes pénitents, il le faisait avec accompagnement de mille prodiges merveilleux ; il priait avec eux, et même parfois, il mêlait sa voix à leur mystique psalmodie. Mais rarement ces hommes de sainte mémoire se laissaient tromper. Ils prononçaient le nom de Jésus ; et à cette puissante invocation, Satan perdait le calme, et s'en allait la queue entre les jambes, remplissant la solitude de ses terribles rugissements. Nous avons, nous catholiques, de l'heure actuelle, nous avons une parole puissante pour arracher le masque de Satan, quand il se présente à nous sous le dehors du journaliste catholique. Jetons-lui à la face le mot *pape*. Cette sainte parole lui brûle la peau, comme l'eau bénite. Vous le verrez entrer en fureur, perdre à l'instant contenance, s'échapper en blasphèmes révolutionnaires. Vous avez alors atteint votre but ; vous avez découvert, comme dit la chanson, "que sous la bure il y a le moine". Vous avez déjoué le plan d'un hypocrite honteusement déguisé.

Voilà le journaliste qui se déguise avec habileté.

V

Je vous ai fait connaître les pièges et les coquinerie du journaliste hypocritement mauvais ; combien de fois aurez-vous eu l'occasion de voir en actes les observations que j'ai faites à ce sujet ?

Ce n'est plus de lui que je vais parler maintenant.

Laissons en paix, après en avoir tracé un portrait convenable, les journaux hypocritement mauvais. Je veux m'occuper du journal hypocrite habile. Il est difficile d'en faire le portrait, bien qu'on lui applique cent fois l'appareil photographique. Il change si facilement et si fréquemment, il prend des attitudes si variées,

qu'on ne sait par où le saisir. Il faut le prendre à l'improviste, et cela réussit très rarement, parce qu'il est habile. Aussi peut-on le reproduire difficilement d'une façon exacte ; il suffira de pouvoir saisir quelqu'un de ses traits les plus saillants, dont on se servira comme d'un signalement qui permettra de le reconnaître. — En premier lieu, le masque du journal hypocrite habile est ordinairement la modération. Voyez ; il est modéré, réservé et poli, jusque dans la défense de sa foi, que les ennemis attaquent avec frénésie et fureur. Dans l'assaut d'une forteresse attaquée, il ne se placerait pas du côté des assiégeants ; non jamais ; il se bornerait à recommander le calme, la modération et la réserve aux combattants. Chez les premiers, il ne blâmerait pas la cruauté de l'attaque ; ne sont-ils pas dans le droit et la légalité ? Mais chez les asségés, il taxera la vigueur de la défense d'exécration folie. Peu de temps avant la dernière révolution, une revue voyait le jour en Espagne. Elle était magistralement pensée et magistralement écrite. Des aigles, au regard très sûr, virent en elle, à travers ses habiletés, la haine la plus profonde contre le catholicisme. Ils ne se trompèrent pas. Lorsque la Révolution éclata, les auteurs de ces articles prudents, furent ceux qui arrachèrent les premières larmes à l'Église d'Espagne. Ils étaient hypocrites habiles. En second lieu, le type que je signale à la honte et à la réprobation, a ordinairement une parole douce ou aigre, qui donne la clef de toutes ses opérations et le secret de tous ses exercices d'équilibre. Cette parole douce, aimable, accommodante, est la grande parole du jour, la grande parole du siècle, la parole qui résume tout le système philosophique de certaines gens. Cette parole n'est pas un nom, ni un verbe ; c'est une simple conjonction qu'aucun grammairien réactionnaire n'aurait cru devoir être appelée, avec le temps, à jouer un rôle si important. Cette parole magique c'est le *mais*.

Un *mais*, servi à propos et avec habileté, est un admirable conditionnement avec lequel on se tire de toutes les difficultés et qui contente tout le monde. Avec lui, on peut non pas comme Janus, avoir seulement deux faces, mais en avoir cent ; ce que la mythologie n'avait jamais imaginé. Avec un bon *mais*, on unit des choses en apparence perpétuellement irréconciliables, telles que l'esprit catholique et l'esprit révolutionnaire ; l'amour de l'Église et l'enthousiasme pour ses oppresseurs, etc. ! On peut dire comme on le faisait, il n'y a pas longtemps : le pape est dans son droit de convoquer le Concile, mais il ne connaît pas que les temps ne sont pas à cela. La conduite de Victor-Emmanuel est une indignité ; *mais* le *non possumus* du Pape est un entêtement. L'Église a été la grande civilisatrice du monde, *mais* ; dans le siècle actuel, elle ne devrait pas s'opposer au courant des idées. L'unité catholique est un grand bien, *mais* nous ne voulons pas pour cela l'intolérance. Qui n'a pas lu ces phrases ou d'autres semblables ? qui ne connaît un ou plusieurs de ces journaux sages, qui s'érigent en aimables entremetteurs entre l'Église et Satan, en faisant la leçon à l'une et à l'autre, et en se lamentant d'une façon mélodramatique de ce que, par suite du mépris que l'on fait de

leurs sages conseils, il en résulte un préjudice pour la foi, qu'ils défendraient indubitablement mieux que ceux-là même qui ont mission de la défendre? Qu'est-ce qu'un catholicisme avec des *mais*, sinon un catholicisme mutilé? Et qu'est-ce qu'un catholicisme mutilé, sinon un catholicisme faux? Maudit *mais*, grand récéléur de trahisons et d'apostasies!

En troisième lieu, le journal hypocrite habile a coutume d'avoir grande horreur de s'appeler simplement catholique. Il ne lui importe pas qu'on l'appelle catholique; à la condition qu'on ajoute quelque qualificatif qui diminue ou tempère la force et la crudité de cette parole. Ainsi en va-t-il avec ceux qui jamais ne se laissent appeler simplement catholiques, mais catholiques libéraux, catholiques éclairés? etc. Notez-le bien. Ils se sont donc fixés dans cette singularité, qui n'en est pas moins un fait très important. Quelle peut être la cause de cette persistance opiniâtre à s'approprier un nom distinct de celui des autres catholiques? Comme je pourrais m'étendre sur cette particularité! Qu'il demeure constant seulement qu'il n'y a qu'un catholicisme. Celui qui, en dehors de cette devise qui dit tout, veut se distinguer en religion, à la faveur d'une autre devise, se rendra nécessairement suspect à ses frères. Il donne le droit de douter s'il tient la même foi que tous les autres, celui qui refuse de s'appeler simplement du même nom qu'eux.

C'est une grande désolation de voir souvent se présenter à nous, enveloppés, dans ce groupe odieux, non seulement les hypocrites, mais encore leurs victimes; non seulement les séducteurs, mais ceux qu'ils ont séduits.

En effet, il arrive fréquemment qu'avec la meilleure bonne foi, plusieurs dont il est impossible de suspecter la droiture des intentions, font cause commune avec les hypocrites habiles. Instruments inconscients d'une vaste conspiration antichrétienne, ils font preuve, à certains moments, d'un véritable amour pour la sainte cause que nous défendons, et ils se battent en braves pour elle. N'est-il pas, par là même, plus étonnant de les voir séparés en d'autres circonstances du courant vraiment catholique, et misérablement mêlés à la foule de ses ennemis? N'est-ce pas l'histoire de quelques hommes célèbres dont on ne sait pas, d'une façon précise, si les services qu'ils ont rendus à l'Église catholique l'emportent sur la joie qu'ils ont procurée à ses ennemis? La bonne foi pourra excuser leurs âmes devant le tribunal terrible de Dieu, mais elle n'aura pas été moins dangereuse pour les âmes de leurs proches que la fureur des ennemis les plus décriés. Gardez-vous des uns et des autres, ô mon peuple! les traits que je vous ai cités vous aideront à ne pas tomber dans le piège. Souvenez-vous, à toute heure, pour votre profit et pour celui de vos fils, que le journal impie, qu'il appartienne au groupe des imprudents, ou à celui des hypocrites habiles ou honteux, est toujours votre pire ennemi. C'est l'arme privilégiée de Satan dans le siècle présent; c'est le grand conducteur de toute l'électricité infernale qui agite le monde à l'heure présente. Que les journaux impies disparaissent, et le mal aura perdu en un instant, ses apôtres les plus

intrépides; la société civile, ses plus puissants agitateurs, et la famille chrétienne, le béliet qui sans cesse la sape, et finira par la détruire. Tel est le motif pour lequel j'ai consacré les paragraphes qui précèdent à cette importante matière.

VIENT DE PARAITRE :

LES SUBLIMITES DE LA PRIERE

Par M. l'abbé Bolo

1 vol. in-12.Prix 63 cts.

Extrait de l'*Echo de N.-D. de la Garde* (Semaine religieuse de Marseille) :

" Un nouveau livre de l'abbé Bolo ! L'annonce seule est un événement dans notre monde religieux. Critiques et admirateurs se demandent aussitôt ce que sera ce nouveau-né.

Il est facile de s'édifier sur ce point, en lisant l'ouvrage aujourd'hui paru : *Les Sublimités de la Prière*. Le sujet paraît de prime abord d'une élévation peu accessible à certains esprits. Mais le style enchanteur qui revêt ces graves vérités les fera pénétrer où ne vont point les ouvrages mystiques ordinaires. C'est un charme de suivre, sous un scintillement perpétuel, la pensée toujours sûre, théologique et cependant originale de l'auteur. Après l'avoir lu, on connaît la doctrine catholique sur la prière sans avoir passé par l'ennui d'une étude didactique.

Les premiers chapitres, *Dieu, l'âme*, donnent la vraie notion très douce, très consolante de la prière, conversation parfois silencieuse, mais toujours amicale entre le Seigneur et sa créature. *Toujours* nous dit quand et comment il faut prier. Avec le chapitre suivant, on entre en plein dans la haute philosophie de la prière : on sait le comment et le pourquoi de sa *Toute-puissance*.

Les dernières pages, les plus agréables et les plus saisissantes, seront particulièrement goûtées des âmes chrétiennes. *La prière en famille, la prière nationale, la prière de l'Eglise*, offrent des développements d'une fraîcheur, d'une piété, d'une poésie ravissantes.

Il suffira de les avoir indiqués pour que chacun veuille s'en délecter et s'en édifier.

Ajoutons que le livre est un filial hommage de l'auteur à ce prêtre éminent dont la mémoire ne périra pas, M. Dazincourt...."

D. CASTELLAN,

Rédacteur de l'*Écho de Notre-Dame de la Garde*.

"... Si les lèvres de tant de baptisés n'avaient pas commencé par oublier la prière, leur intelligence n'aurait pas perdu la lumière d'en haut, et leur cœur n'aurait point désappris l'amour." Telle est la pensée qui a inspiré à l'abbé Bolo l'œuvre qu'il offre aujourd'hui au public. Il est impossible de donner une idée complète de tout ce que ce livre renferme de beau, de bon, de consolant, d'édifiant. C'est à la fois un poème, un traité de théologie, un bouquet de fleurs

cueillies dans le parterre de l'Écriture sainte et de la Patrologie, une série d'aperçus surprenants par leur nouveauté et leur profondeur. La prière est sublime dans son origine, son mouvement, son essence. La prière est Dieu. L'âme qui prie est divine ou le devient. " Haute comme Dieu, profonde comme le cœur, la prière doit être large comme le monde et longue comme l'éternité. " Elle est la force de l'homme et la faiblesse de Dieu. Elle est le trésor et le salut de la famille. Elle est la vigueur des nations : " La pensée de la patrie qui se gouverne est dans les parlements, le sang de la patrie qui bouillonne est sous les étincelants uniformes, le cœur de la patrie qui bat est dans la poitrine du peuple, le rêve de la patrie qui aspire aux gloires sans mesure s'envole sur l'âme des poètes, mais l'âme de la patrie qui scelle avec Dieu l'alliance contre laquelle ne peuvent rien les conjurations ennemies, est sur les lèvres de ceux qui prient, dans les yeux qui regardent en haut... " La prière de l'Église est la prière idéale et parfaite : " Si l'âme du Ressuscité s'émeut aux vibrations venues des lointains rivages de ce monde, s'il prête encore l'oreille à l'hosanna de la foule en délire, quelle voix plus aimante, plus aimée et plus pure que celle de l'Église, peut atteindre plus directement et remuer plus profondément son cœur ? " Telles sont les idées que parcourt successivement le brillant auteur, avec cette magie de style que le grand public connaît déjà. A ce dernier point de vue nous ne pouvons que citer l'appréciation d'un critique délicat, qui écrivait tout récemment, à propos des *Sublimités de la prière*, " ... le grand écrivain a traité son sujet comme il méritait de l'être, c'est-à-dire d'une manière sublime. Certains chapitres respirent ce quelque chose de céleste qui ne se rencontre que dans les livres des saints, notamment dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. Le début de l'ouvrage présente un phénomène très remarquable que je ne saurais comment qualifier dans son genre. J'appellerai cela du wagnérisme littéraire, Ceux qui liront verront si mon expression est juste ; mais s'ils s'y connaissent, ils seront sûrement ravis de la mystérieuse poésie que renferment ces pages... "

L'ABBÉ E. EVESQUE.

OUVRAGES DE M. L'ABBE KNEIPP

Ma cure d'eau, ou Hygiène et médication pour les guérisons des maladies et la conservation de la santé. 39me édition. 1 fort volume in-12... 88 cts.

Vivez ainsi ou avis et conseils pratiques pour vivre en bonne santé et guérir les maladies 20me édition. 1 vol. in-12 88 cts.

Comment il faut vivre, avertissements et conseils s'adressant aux malades et aux gens bien portants pour vivre d'après une hygiène simple et raisonnable et une thérapeutique conforme à la nature, 5me édition. 1 vol. in-12.....88 cts.

Courtes instructions pour donner d'une manière pratique, exacte et précise, les applications d'eau, effusions, maillots et Bains de Vapeur. In-8.....40 cts.

Manuel pratique et raisonné du système Hychothérapique (Nuens). 1 vol. in-12..... 40 cts.

Médication interne de l'abbé Kneipp. Régime, Hygiène Alimentaire et plantes médicinales. 1 vol. in-12 50 cts.

Soins à donner aux enfants dans l'état de santé et dans l'état de maladie ou conseils sur l'hygiène et la médecine de l'enfance 8me mille. 1 vol. in-12 50 cts.

Conférences populaires de M. le Curé Kneipp sur les douches, Maillots, bains et ablutions avec plusieurs illustrations. Instruction exacte pour bien employer la cure d'eau. 1 vol. in-12..... 30 cts.

Un curé Allemand extraordinaire. Étude sur M. l'abbé Kneipp par A. Kannengieser. In-12..... 15 cts.

NOTRE TEMPS

SES QUALITÉS ET SES TRAVERS

D'APRÈS

LES FABLES DE LA FONTAINE

Par Mgr Gilly, Evêque de Nîmes

1 vol. in-8.Prix \$1.00

CONSEIL TENU PAR LES RATS

A qui croirait que notre temps excelle par le nombre de gens avides de donner des conseils ou par le nombre des assemblées délibérantes

Qui pour néant se sont ainsi tenus,

il convient de rappeler la Fable du "Conseil tenu par les rats". Elle est pleine de naturel et de vérité; elle s'applique à une foule de situations de notre âge :

Ne faut-il que délibérer ?
La cour en conseillers foisonne,
Est-il besoin d'exécuter ?
L'on ne rencontre plus personne.

Que de Rodillards se sauvent, parce qu'après avoir convenu qu'il leur faut attacher le grelot :

L'un dit, je n'y vais point, je ne suis pas si sot.
L'autre, je ne saurais. Si bien que, sans rien faire,
On se quitta !

Chaque jour voit se former de nouveaux conseils. Je ne parle pas de ceux qui veillent aux intérêts de la commune ou du département; moins encore des conseils d'arrondissement dont la plupart (août 1892) viennent de se déclarer inutiles. Je parle de ces comités, de ces congrès, de ces assemblées si nombreuses, dont il est question, sans cesse, dans les journaux, qui se forment, se réunissent, se tiennent pour discuter de graves intérêts, et qui n'aboutissent jamais à rien.

Un grand nombre de ces conseils — comprenons les tous sous ce nom générique — se composent de gens qui sont tous d'accord entre eux. Ils s'y rendent, la plupart du temps, pour "placer un discours", qu'ils ne peuvent prononcer ailleurs. On les applaudit;

on imprime leurs harangues, en plusieurs colonnes de journaux, de revues ou de brochures, autant de "tombereaux de lieux communs", comme disait, si je ne me trompe, Louis Veillot, à propos des six discours que l'on "déchargea" sur une tombe devenue célèbre, malgré cela. Que de temps, de mots et d'encre perdus !

"Les assemblées délibérantes ne font jamais rien, disait un homme d'esprit; ou, si elles font quelque chose, elles le font mal." Ce jugement paraît sévère; c'est pourtant celui du bon La Fontaine :

J'ai maints chapitres vus
 Qui pour néant se sont ainsi tenus.
 Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
 Voire chapitres de chanoines;

Même quand on peut dire d'eux ce qu'il a dit du conseil tenu par les rats, dans lequel régna un touchant accord :

Chacun fut de l'avis de monsieur le Doyen.

Mais il y a des donneurs de conseils bien plus redoutables et bien plus dangereux que ceux qui siègent dans les assemblées: ce sont les journalistes. On se fait aujourd'hui journaliste, à quelques honorables exceptions près, quand on ne sait plus que devenir, souvent quand on s'est vu condamner à l'inactivité pour incapacité notoire. Puis, une fois assis dans cette chaire immense, qui a la puissance de porter la pensée et la parole jusqu'aux extrémités d'un département, d'une région ou même d'un pays, on oublie qu'on ne sait rien et l'on se persuade que l'on sait toute chose. Que de science ne faudrait-il pas, à un vrai journaliste, pour remplir consciencieusement son devoir !

Il parle religion, politique, science, morale, affaires, industrie, que sais-je encore ? Le journal touche à tout et n'hésite sur rien. Et pour avoir une compétence aussi universelle, à quelles études, nombreuses et compliquées ne devrait on pas s'appliquer ! Quand on songe à l'influence que le journal exerce sur l'opinion publique, on est effrayé de la responsabilité que contracte celui qui le rédige. Y pensent-ils seulement ? La plupart font un métier, un métier qui leur rapporte, et rien de plus.

Le peuple dit : "Telle chose est imprimée; donc elle est vraie." Combien sont rares les sages qui osent avancer que "le papier porte tout ce qu'on lui confie", la vérité ainsi que le mensonge ! Et ceux-ci même deviennent à la longue les esclaves intellectuels du journal qu'ils lisent. Vous vous apercevez qu'un homme, même un homme d'esprit, a changé d'opinion sur tel ou tel objet; tâchez de savoir s'il n'a pas changé de journal. C'est presque toujours ainsi. Il est si commode de n'avoir pas à penser soi-même et de se faire, sans effort de réflexion, une manière de voir ! on la trouve toute faite dans le journal; pourquoi ne l'y prendrait-on pas ? A

quoi bon s'informer d'où elle vient, quelle est la valeur intellectuelle et morale de celui qui pense pour nous? A-t-il pensé seulement? Souvent le temps lui a manqué. Un événement se produit; le journaliste doit le juger sur l'heure.

Il faut avoir, dans sa situation, de l'esprit et du bon sens, chaque jour, à chaque instant du jour: " Leur plume les a poussés, écrivait, à ce propos, un penseur; je sais ce que je dis: leur plume les a poussés dans ce sens, elle aurait pu les pousser dans un autre. " Et vous vous faites les esclaves de l'homme que sa plume pousse ainsi! Et cet homme, qui sait quelle est sa puissance, prend allègrement la responsabilité de devenir votre maître, quand lui-même ne sait pas le premier mot de la science qu'il vous explique! Avouez que ce sont là, de part et d'autre, deux grandes aberrations.

On est excessif, en France; on se jette résolument du côté d'où peuvent venir l'influence et l'argent, et l'on va jusqu'au bout. On s'est montré excessif dans l'industrie, et on a abandonné les champs pour entrer dans une carrière où l'on espérait gagner davantage. On a trop produit dans ce sens, et c'est de là qu'est venue la crise industrielle qui nous travaille. On s'est aperçu que la culture de la vigne donnait de beaux résultats; on a transformé la culture de départements et de régions entières: dans quelques années,—cela commence déjà,—le vin sera à vil prix et produira un intérêt à peine rémunérateur. Il en a été de même du journalisme. Chaque ministre, chaque conseiller général a voulu avoir son journal; bonne affaire pour les plumitifs déclassés de troisième ou quatrième ordre; mauvaise affaire pour le peuple, qui se trouve livré à la merci des gens incompétents et, parfois, peut-être, à des trafiquants de prose d'une honnêteté douteuse.

La France n'est pas plus mûre pour les excès du journalisme qu'elle ne l'est hélas! pour les institutions, fondées sur la liberté, qu'elle a prétendu se donner, ou, pour mieux dire, qu'elle a reçues, toutes faites, de quelques-uns de ses fils, plus audacieux que prévoyants, en des jours malheureux. Ils n'ont pas compris que ces institutions devraient être préparées, de longue main, par des progrès constants et tranquilles, accomplis lentement dans le sens de la liberté. En Angleterre, le journalisme n'a ni la même influence ni le même crédit. Les journaux que l'on y publie ne trouvent pas, chez le peuple, la même créance. Ils sont plus longs, plus volumineux, moins passionnés, moins empreints surtout d'intérêt personnel. Malgré cela, le peuple anglais les lit peu, et surtout ne leur permet pas de former son jugement. On peut même dire que le petit peuple ne lit presque pas le journal et que, au lieu d'en faire, comme en France, sa préoccupation quotidienne et principale, s'il le lit quelquefois, c'est sans y attacher l'importance que nous lui donnons. Ici, l'ouvrier, avant d'aller à l'atelier, a lu son journal. Il le repasse dans son esprit, dont le travail matériel et souvent mécanique est loin d'absorber les forces intellectuelles. Il s'en nourrit par la méditation au moins autant que pour la lecture. Il le discute avec ceux qui travaillent près de lui; il devient le propagateur des idées des journalistes, et

tandis que ces idées n'ont souvent fait que traverser, sans y prendre de consistance, l'esprit de celui qui les a revêtues de sa prose, l'ouvrier leur donne, dans sa pensée, une profondeur qui se creuse par l'élaboration à laquelle ils les soumet.

Le journaliste devient ainsi véritablement le maître de la France. Le chef de l'État, les ministres, les membres de nos grandes assemblées parlementaires et légiférantes, reçoivent de lui la plupart de leurs inspirations. On compte avec la puissance du journal, comme on compterait avec la force la plus respectable et la plus digne d'être obéie. C'est le journal qui prépare les projets de loi et les grandes résolutions. C'est lui qui encombre l'esprit de tous d'idées qui sont loin de répondre toujours à la vérité et à la justice.

Quelqu'un a dit, pour marquer à sa manière la puissance du journaliste que "si saint Paul revenait en ce monde, il se ferait journaliste." Je ne partage pas cette manière de voir. Je crois que si saint Paul revenait en ce monde, il recommencerait son œuvre d'apostolat telle qu'il la fit. Il faut poser, à la base des esprits, des notions substantielles concernant le vrai, le beau et le bien. Quand ils les posséderont, ils seront à même de juger ce qui n'a que les couleurs de ces perfections, et de résister à l'influence — je devrais dire : au joug — que l'on fait peser sur eux, chaque jour, sans autorité. Il en est des longs journaux, comme des longs romans : leur lecture engage à la lecture des mauvais ; et qui ne sait que les mauvais conseils ont, sur la plupart des gens, plus d'influence que les bons ?

Il y a encore beaucoup d'autres conseillers contre lesquels l'homme qui veut rester maître de lui-même, doit se tenir en garde. Une foule énorme de gens, qui n'ont pas su se conduire eux-mêmes, prennent à tâche de conduire les autres. Il n'y a pas de conseillers plus abondants et plus insinuants que les hommes et les femmes à qui l'on pourrait légitimement reprocher de graves fautes de conduite. Ils ont, eux aussi, des chaires ; ils en élèvent au sein de toutes les sociétés qu'ils fréquentent, de tous les groupes qui se forment près d'eux. Un paresseux est toujours très éloquent, et encore plus persuasif, auprès des simples surtout, qui sont incontestablement les plus nombreux, quand il exalte les avantages de tel ou tel perfectionnement. A l'entendre, le travail n'a jamais été compris avant lui ; les procédés du travail sont très défectueux ; ceux qu'il indique sont infiniment meilleurs ; ils suppriment une bonne partie de la peine attachée au travail. Voyez-le à l'œuvre, avant d'accepter, sur la foi de son discours, les conseils qu'il vous donne. Cherchez les résultats qu'il obtient, avant de vous engager dans la voie qu'il prétend vous ouvrir. Vous trouverez, à la longue, les instincts de paresse qui le dévorent, et qui l'empêchent de rien produire. Il en est de même de tous les autres vices de ces ambitieux conseillers, que l'on trouve partout et que l'on entend partout. Celui-là seul est capable de leur résister qui porte en soi des lumières suffisantes, et une tranquillité d'esprit capable de ne point se laisser tromper par d'audacieux et vides discours, par d'astucieux et de perfides conseils.

PARTIE LEGALE

Redacteur : **ALBY**

ALIMENTS.—BELLE-FILLE.

QUESTION.—Le mari de ma sœur est mort, il y a quelque temps, et cette dernière est restée dans l'indigence. Il n'y a pas d'enfants du mariage. Ma sœur peut-elle réclamer des aliments de son beau-père qui est très riche ?

Valère M.....

RÉPONSE.—Quoique le beau-père de votre sœur jouisse d'une grande fortune et quoique votre sœur soit dans le besoin, elle n'a malheureusement aucun droit aux aliments. Si elle avait des enfants de son mariage, son beau-père (aïeul de ces enfants) serait obligé de lui fournir les aliments qu'elle réclame, mais cette obligation n'existe pas dans le cas actuel.

En vertu des articles 167 et 168 du code civil les gendres et belles-filles (*brus*) doivent des aliments à leur beau-père et à leur belle-mère, et réciproquement, les beaux-pères et les belles-mères doivent également des aliments à leurs gendres et belles-filles. Mais l'obligation imposée par ces articles cesse lorsque l'époux qui produisait l'affinité et les enfants de son union avec l'autre époux sont décédés. Ainsi dans le cas de votre sœur il n'y a pas d'enfants du mariage, et son mari, — c'est-à-dire celui qui produisait l'affinité avec le beau-père, — est décédé. Le beau-père est donc déchargé de l'obligation dont il serait tenu si son fils vivait encore.

AFFAIRES MUNICIPALES

DISTRICT DE BEDFORD.—COUR SUPERIEURE.

La Corporation du Canton de Shefford, *demanderesse*.

vs.

Thomas Slack, *défendeur*.

Présent M. le juge Lynch,

Conseils municipaux.—*Cautions.—Surveillance.*

Jugé : Que les cautions d'un secrétaire-trésorier de municipalité ne sont pas responsables des déficits dans les comptes du secrétaire si le conseil n'a pas exercé sur lui une surveillance suffisante.

Les faits de la cause sont rapportés dans l'article suivant publié par divers journaux.

UNE DÉCISION IMPORTANTE PAR M. LE JUGE LYNCH.

LA CAUTION N'EST PAS OBLIGÉE DE COMBLER LE DÉFICIT.

M. le juge Lynch vient de rendre une décision importante qui intéresse d'une manière particulière les municipalités de la province de Québec.

En 1885 Edyard Slack fut nommé secrétaire-trésorier de la municipalité du canton de Shefford et donna comme ses cautions Thomas Slack qui hypothéqua ses propriétés pour deux mille piastres à cette fin. En 1889, le secrétaire-trésorier dans les comptes duquel l'on trouva un déficit de cinq mille piastres, fut démis de ses fonctions et logé en prison et son frère fut par la suite poursuivi par la corporation de Shefford comme caution. Il se défendit et plaida défaut de surveillance et négligence de la part du conseil municipal vis-à-vis son secrétaire, et la cour lui a donné raison en déboutant l'action contre lui. Il fut prouvé que l'audition des comptes du trésorier était négligemment faite chaque année par des auditeurs non assermentés qui ne prénaient pas la peine de vérifier si la balance en mains était véritablement en la possession du trésorier, que de plus de fortes sommes qui auraient dû être placées à intérêt quelque part étaient laissées entre les mains du trésorier sans contrôle aucun. Ce jugement est une leçon pour les conseils municipaux dont ils devront profiter.

CAUSE CÉLÈBRE

La compagnie de publication du *Canada-Revue*, demanderesse.

vs

Mgr Edouard Charles Fabre, archevêque de Montréal, défendeur.

Par cette action la compagnie demanderesse réclame du défendeur des dommages au montant de \$50,000.00.

Elle prétend que la lettre-circulaire que le défendeur a adressée à son clergé, et par laquelle il interdit la lecture du *Canada Revue*, lui a causé des dommages jusqu'à concurrence du montant réclamé.

Voici le plaidoyer en réponse à l'action de la demanderesse, que les avocats de Mgr Fabre ont produit en cour supérieure, lundi, le 5 juin courant.

Le défendeur, pour réponse à cette action, dit :

Que toutes les allegations de la déclaration qui ne sont pas conformes à ce qui sera ci-après expressément admis, sont fausses et mal fondées.

Qu'il est spécialement faux que le défendeur ait fait publier par des journaux de la cité de Montréal le texte de la lettre-circulaire reproduite dans la déclaration.

Que le défendeur, en adressant la dite lettre-circulaire du 11 novembre 1892 au clergé de son diocèse, a agi dans l'exercice légitime de ses fonctions et de ses pouvoirs comme archevêque catholique romain et premier pasteur du diocèse.

Que la dite lettre-circulaire a été adressée au clergé catholique romain du diocèse et a été lue et publiée à la réunion des fidèles soumis à la juridiction du défendeur, d'après les ordres de ce dernier dont le devoir est de protéger ses diocésains contre la lecture de livres et publications périodiques qu'il juge contenir des doctrines ou avoir des tendances contraires aux enseignements et à la discipline de l'Eglise catholique romaine et qu'en cette matière sa juridiction est exclusive et indépendante des tribunaux civils.

Que la dite circulaire a été publiée dans des circonstances qui en font une communication privilégiée.

Que les matières contenues et mentionnées dans la dite circulaire étaient du domaine purement religieux et ecclésiastique ; que le défendeur s'est acquitté du devoir ci-dessus sans malice et avec la modération que lui permettaient les circonstances et l'intérêt de son diocèse.

Que si la demanderesse a subi des dommages, à raison de la dite lettre-circulaire, ce que le défendeur nie, ce dernier n'en est nullement responsable.

Qu'en conséquence, l'action de la demanderesse est mal fondée,

Pourquoi le défendeur conclut au renvoi de la présente action avec dépens distracts aux soussignés.

LE SYNDICAT OU LA MORT !

La Cour d'appel de Chambéry vient de rendre un arrêt important.

Il s'agissait de savoir si un ouvrier avait le droit d'obtenir des dommages-intérêts d'un syndicat ouvrier, pour le préjudice que lui avait causé ce syndicat en le faisant renvoyer par son patron, sous menace d'une grève générale, en lui fermant l'entrée des autres usines où travaillent des ouvriers syndiqués.

Le tribunal de Bourgoin et après lui la Cour de Grenoble déboulèrent le plaignant, en admettant que le syndicat (syndicat des ouvriers imprimeurs sur étoffes de Jallieu, à Bourgoin) n'avait fait qu'user légalement du droit de coalition.

Cet arrêt fut cassé par la Cour de cassation, qui renvoya l'affaire devant la Cour de Chambéry. Celle-ci a alloué à l'ouvrier 2000 francs d'indemnité en réparation du préjudice à lui causé par le syndicat.

Autrefois on disait : la liberté ou la mort !—*La Croix.*

LA DERNIERE SONATE

A NOEL LAVERGNE

(suite et fin.)

Le 25 août, de grand matin, par le plus beau temps du monde, le maître et l'élève partirent dans un carrosse de louage. Ils passèrent toute la journée à visiter Trianon, le parc et les appartements royaux. Louis XV habitait alors Vincennes. M. Lebert fut rencontré et salué par un grand nombre de personnes de la cour du feu roi, et plusieurs d'entre elles l'invitèrent à dîner ; mais il sut éluder toutes ces politesses, et dina et soupa à l'hôtel des *Armes de France*. Après souper, il dit à Louis :

“ Si tu n'es pas trop fatigué, nous allons retourner sur la terrasse du château. On ne connaît pas Versailles, si l'on n'a pas vu le coucher du soleil du haut de l'escalier de marbre. C'est l'accompagnement obligé, le final de cette grande symphonie que Le Nôtre a écrite avec des pierres, des eaux, des arbres et des fleurs, à la louange du grand Roi.”

Ils allèrent s'asseoir au centre du large escalier qui fait face au parterre de Latone et au tapis vert. Le parc était presque désert.

Les préparatifs du feu d'artifice que l'on devait tirer pour la fête du roi et les parades de la foire Saint-Louis avaient attiré sur la place d'armes tous les désœuvrés de Versailles, et quelques groupes de promeneurs animaient seuls la solitude des jardins.

Au delà du grand canal, brillant comme une nappe d'or fondu entre les sombres forteresses de verdure qui ombragent ses bords, la plaine de Gallie se confondait avec un léger rideau de nuages simulants des collines. Le soleil s'abaissait avec rapidité, inondant de pourpre les nuées amoncelées par un faible vent d'ouest ; et, à mesure qu'il descendait vers l'horizon, les vitres du palais s'illuminaient de reflets éblouissants.

“ Que c'est beau ! ” dit Louis à voix basse, comme s'il eût craint de t.oubler le majestueux silence du parc.

“ Oui, ” dit le maître, “ mais ce serait bien plus beau encore si nous avions de la musique. Vois, Louis, cet immense parterre. Les rampes, les charmilles et les futaies qui l'entourent, en font une admirable salle de concert. La voix d'un enfant y retentit comme dans une église. Tiens, va te cacher derrière cet oranger, et chante-moi l'*Agnus Dei* de la messe royale de Dumont. Si quelqu'un s'approche, tu te tairas. ”

Louis obéit. Sa voix s'éleva si fraîche et si pure, qu'elle semblait à son maître plus belle que jamais.

Les promeneurs s'arrêtèrent comme pétrifiés. Dès qu'il eut fini, Louis se glissa le long des charmilles et rejoignit M. Lebert sans avoir été remarqué. Celui-ci lui tendit la main.

“ Merci, mon enfant ! ” lui dit-il. “ O Louis, tu ne peux pas savoir ce que tu viens de réveiller en moi ! C'est ici, à cette place même, que j'entendis pour la dernière fois une voix angélique... ”

Oui, ” continua-t-il comme se parlant à lui-même, “ c'est là que je la vis pour la dernière fois, belle et blanche comme une de ces statues de marbre. Elle chantait les yeux levés au ciel. En la regardant, en l'écoutant, je comprenais, je goûtais les joies du paradis. Mais son père me dit tout bas en pleurant : “ Cette voix-là n'est pas faite pour le monde ! ” ”

Le visage du musicien exprimait une telle douleur tandis qu'il parlait ainsi, que Louis en fut alarmé, et s'efforça de le distraire.

“ Cher maître, ” dit-il, “ écoutez donc ces personnes qui viennent de s'asseoir près de nous. ”

“ Quelle merveilleuse voix a cette jeune fille ! ” disait un homme élégamment vêtu. “ L'avez-vous vue, madame la comtesse ? ”

“ Non, ” répondit une dame, “ mais mon fils la cherche, et finira bien par la dépister. Qui peut-elle être pour oser ainsi chanter dans le parc ? Ce n'est pas assurément une fille des rues. Sa voix, sa prononciation, ont une pureté, une distinction parfaites. ”

“ Je gage que c'est un garçon, ” dit un troisième interlocuteur. Une jeune fille ne prononcerait pas si bien le latin. Ce doit être un enfant de chœur. ”

“ Une voix comme celle-là serait célèbre si on l'avait une fois entendue en public, ” reprit la dame.

Ils continuèrent à se livrer à différentes conjectures ; et, voyant son maître sourire, Louis dit :

“ Permettez-moi d’aller me cacher dans le bosquet, près de la statue de l’Aurore. Bien fin qui m’y trouvera ! Je vais les intriguer comme il faut. ”

“ Va ! ” dit Lebert.

Louis s’élança dans le bosquet avec toute la vivacité de son âge, et attendit quelques instants. La lune se levait, et montrait la moitié de son disque au dessus du château, semblable à une reine qui paraît au balcon de son palais.

Louis, enivré d’éloges, enthousiasmé par la beauté du spectacle qu’il avait sous les yeux, chanta un grand air de l’opéra d’*Atys*, et sa voix retentit avec un éclat merveilleux. A peine l’air fut-il terminé, que des applaudissements et des acclamations s’élevèrent. Les promeneurs s’étaient peu à peu groupés, et un rassemblement de plus de deux cents personnes lui barrait le chemin. Au lieu de sortir du bosquet, il s’y enfonça, fit un grand détour, escalada la charmille, et revint essoufflé près de son maître, tandis que ses admirateurs fouillaient le bosquet en tout sens pour découvrir le chanteur disparu.

“ Allons-nous-en, ” fit brusquement Lebert. Tout le long du chemin ils entendirent parler du chanteur.

“ C’est un prodige, ” disait-on ; “ cet enfant gagnera ce qu’il voudra au théâtre. ”

“ A Dieu ne plaise ! ” reprit une dame, “ il vaudrait bien mieux pour lui chanter à la chapelle du roi. ”

“ Coûte que coûte, ” disait un autre personnage, “ je le découvrirai, et je lui ferai de telles offres qu’il n’y saura résister, fût-il gentilhomme. ”

Louis s’amusait de ces propos ; mais son maître en paraissait peiné et impatienté, et pressait de plus en plus le pas. Une jolie petite fille courut après eux, et dit à Louis en lui donnant une rose :

“ Vous avez bien chanté, monsieur Louis : voilà pour votre peine. ”

“ Vous me connaissez, mademoiselle ? ” dit Louis surpris.

“ Certainement, ” dit la fillette. “ Je suis la petite fille du maître de l’hôtel des *Armes de France*, je me promène avec papa, et je vous ai bien vu jouer à cache-cache pour faire endêver les curieux. ”

“ Puisqu’il en est ainsi, ” dit Lebert, “ nous retournerons coucher à Paris. ”

Il fit atteler, paya son écot, et monta en voiture, suivi de Louis stupéfait.

A peine le carrosse eut-il franchi l’avenue, que Louis s’aperçut que son maître pleurait.

“ Qu’avez-vous, monsieur ? ” lui dit-il : “ aurais-je eu le malheur de vous affliger ? ”

“ Ingrat ! ” dit Lebert, “ tu m’avais promis que tu ne chanterais jamais que pour moi. ”

“ C’est vrai, ” répondit Louis ; “ mais ce soir vous m’avez dit

de chanter une première fois, et, la seconde, vous m'en avez donné la permission. Ce sera la dernière, si vous le voulez. Tous les applaudissements du monde ne pourraient me consoler de vous avoir déçu un seul instant."

"Tu parles ainsi," dit le musicien, "mais tu me quitteras."

"Jamais!" s'écria Louis, "jamais sur mon honneur! Vous êtes un père pour moi: je vous dois tout. Je n'ai que ma voix pour vous témoigner ma reconnaissance. Imposez-lui un silence éternel, si vous voulez; mais ne doutez pas de mon affection, de mon respect pour vous."

"O Louis!" dit le musicien, "ne me quitte pas! Tu chantes comme celle qui m'a abandonné!"

Et, pressant sur sa poitrine la tête du jeune garçon, il la couvrit de baisers et de larmes.

Louis ne lui fit pas de questions: il respecta son secret, et plusieurs années s'écoulèrent sans que le maître et l'élève fissent aucune allusion à ce qui s'était passé ce soir-là.

III

1727. — LE CARMEL.

Louis était devenu un grand et beau jeune homme, que son talent de violoniste rendait déjà célèbre. Il aurait été bien heureux, s'il n'eût vu la santé de son maître décliner de jour en jour. Le pauvre André Lebert ne quittait plus son fauteuil. Il exigeait que son élève allât quelquefois dans le monde; mais Louis n'y trouvait aucun plaisir depuis que son père adoptif ne l'accompagnait plus.

Une nuit, il rentrait tard, étant allé, sur l'ordre formel de Lebert, à un concert chez la princesse de Conti. Il trouva le vieux Jean qui l'attendait:

"Monsieur n'est pas bien," lui dit le fidèle serviteur. "Il vous a demandé deux fois."

Louis entra vite. Il vit Lebert assis dans son grand fauteuil, le visage empourpré par la fièvre.

"Mon enfant," dit Lebert, "je crois que je ne tarderai pas à aller entendre la musique des anges. Je veux te dire quelque chose.—Mais, d'abord, donne-moi mon violon. Ecoute bien ce que je vais te jouer. Tu auras à le répéter bientôt, et je veux savoir si tu le comprends."

"Mon père," dit Louis, "vous êtes trop fatigué. Permettez que je vous aide à vous mettre au lit. Demain je vous écouterai. Vous savez que je n'ai pas de plus grand bonheur."

"Ecoute-moi tout de suite, je le veux! Donne-moi mon violon. Pas celui-là! mon violon de Crémone."

Louis n'osa résister. Le musicien se leva, et joua une sonate que jamais Louis n'avait entendue. Celui-ci oublia l'heure avancée, sa fatigue, les douloureuses inquiétudes que lui donnait l'état de son maître: il oublia tout en écoutant cette musique d'une idéale beauté. La sonate finie, Lebert le toucha légèrement de son archet, et lui dit:

“As-tu compris ? Traduis-moi cette sonate. Que raconte-t-elle ?”

“D'abord,” dit Louis, “c'est le chant de l'espérance, la joie de la jeunesse, l'élan de l'enthousiasme ; — puis vient un adieu, encore mêlé d'espoir ; — une tempête, un long exil ; — Puis un retour, joyeux d'abord, mais suivi d'un coup de foudre ; — et enfin, les déchirants regrets du bonheur perdu.”

“Tu as compris ; est-ce beau ?”

“Oui,” dit Louis, “c'est admirablement beau, mais il y manque quelque chose.”

“Quoi ? dis-le vite.”

“Il y manque la prière, le *fiat* du chrétien, qui, de son cœur brisé, doit faire un holocauste à Dieu, et dire : Que son nom soit béni !”

“Oh !” s'écria Lebert, “je ne puis, je ne puis !”

Et il s'évanouit.

A partir de cette nuit, le déclin fut rapide. Un jour il appela Louis, lui remit un manuscrit, et lui fit signe de prendre le violon de Crémone et d'en jouer. Le jeune homme obéit, non sans étonnement, car jamais son maître n'avait permis à personne de toucher à ce violon. Le manuscrit contenait la sonate. Louis la déchiffra rapidement des yeux, et joua avec tout son talent.

“C'est bien,” murmura le vieux musicien, “très bien. Promets-moi d'exécuter toutes mes dernières volontés, toutes, entends-le-bien !”

“Sur mon salut,” dit Louis, “je vous le promets.”

La nuit suivante, le malade s'endormit, bercé comme un enfant par les chants de Louis. Un peu avant de se laisser aller au sommeil, il lui dit :

“Mon ami, tu n'as plus *sa* voix ! — Oh ! que j'ai souffert en entendant se briser une à une les cordes de cette lyre que tu portais en toi ! — J'aime ta voix d'homme pourtant : elle est belle et mélodieuse. — Mais, au ciel, j'entendrai l'autre !”

Il ferma les yeux, et s'endormit. Heureux de le voir si calme, Louis laissa retomber le rideau et s'assit à quelques pas du lit. Quand le jour parut, il regarda son maître, et vit qu'il était mort.

La douleur de Louis fut profonde. Agenouillé près de son bien-aimé maître, il cherchait encore, plusieurs heures après sa mort, à réchauffer ses mains glacées. Jean, tout en larmes, vint le supplier à voix basse de passer dans la pièce voisine.

“Maître Amelot veut absolument vous parler,” dit-il. Allez, monsieur Louis. Je veillerai près de mon pauvre maître.”

Louis se releva, et marcha en chancelant jusque dans le salon, où l'attendait Me. Amelot, le notaire, ami du défunt, et que Louis connaissait bien, car le brave homme était grand mélomane et venait souvent faire sa partie de violoncelle chez Lebert.

“Monsieur Louis,” dit-il “asseyez-vous. Vous êtes pâle comme un mort. Je viens pour vous faire lire le testament.”

“Rien ne presse, monsieur,” répondit Louis : “mon cher et vénérable maître vient à peine d'expirer. Dans quelques jours nous penserons à cela.”

“ Monsieur Louis, ” dit le notaire, “ vous êtes légataire universel : je connais le testament. Mais il contient certaines clauses qui doivent être exécutées aujourd’hui même. Elles sont bizarres, je dois vous l’avouer ; mais votre devoir est de les accomplir. Mon respectable ami Lebert avait quelque chose d’exalté, de singulier Enfin, vous le savez, tous les grands musiciens sont un peu fous. — Je vous demande bien pardon de m’exprimer ainsi. ”

“ Je vous pardonne d’autant plus aisément, monsieur, ” dit Louis en souriant faiblement, “ que vous êtes bon musicien vous-même. Je ferai, du reste, ce que vous me direz. ”

“ J’ai amené des témoins, ” dit le notaire : “ Nous allons tout de suite ouvrir le testament. ”

Après les dispositions qui assuraient à Louis la fortune entière du musicien, léguaient au fidèle Jean une rente viagère, et spécifiaient différents legs pieux et charitables, André Lebert avait ajouté ces mots :

“ Je prie mon fils adoptif Louis, et, au besoin, je lui ordonne, d’aller, le jour même de ma mort, au parloir des religieuses carmélites de la rue Saint-Jacques, et d’y demander la mère Angélique de Sainte-Cécile. Dès qu’il sera en sa présence, il lui jouera, sur mon violon de Crémone, ma dernière sonate, celle qu’il connaît seul, et, quand il aura fini, il me recommandera aux prières de la révérende mère. ”

“ Si Louis ne veut pas ou ne peut pas remplir cette condition, j’ordonne que mon violon de Crémone et tous mes manuscrits soient brûlés dans les vingt-quatre heures qui suivront ma mort. ”

“ Si Louis m’obéit, tous ces objets lui appartiendront, et la bénédiction de son vieux maître y demeurera attachée. ”

“ Assurément, ” dit Louis, “ quand même je ne serais pas menacé de perdre une partie si précieuse, la plus précieuse même, à mes yeux, de l’héritage, j’obéirais, par respect pour mon cher maître. — Mais, que va penser cette religieuse ? Je ne la connais pas. Jamais M. Lebert ne m’a parlé d’elle. ”

“ Peu importe ! ” dit le notaire. “ A deux heures je viendrai vous chercher pour aller au Carmel. D’ici là je ferai demander une audience à madame la supérieure. ”

En attendant l’heure, Louis et Jean s’occupèrent à ensevelir le mort. Pour la première fois Louis vit de près le médaillon fermé que M. Lebert portait toujours sur lui. Il n’osa l’ouvrir ; mais Jean, moins scrupuleux, fit jouer le ressort, et lui dit :

“ Regardez cette figure d’ange. ”

Louis y jeta un coup d’œil, et fut tenté de garder ce portrait.

“ Jean, ” dit-il, “ M. Lebert vous a-t-il quelquefois parlé de ce médaillon ? ”

“ Oui, ” dit le vieillard, “ il m’a dit, il n’y a pas huit jours, qu’il voulait l’emporter dans la tombe. ”

“ Nous lui obéirons, ” dit Louis. Il referma le médaillon, et se mit en prières.

A deux heures, le ponctuel notaire arriva. Louis prit le violon, le manuscrit, s'enveloppa d'un manteau, et suivit son guide. — Son cœur était douloureusement oppressé, et il ne se sentait pas disposé à causer ; mais le bon M. Amelot était bavard.

“ Croiriez vous, ” dit-il, “ que ces nonnes m'ont fait des difficultés à n'en pas finir ? Madame la supérieure prétendait que c'était contraire à la règle de faire de la musique profane dans les parloirs, — que la mère Angélique de Sainte-Cécile tenait à la règle plus qu'à l'air qu'elle respire, et ceci, et cela. — Il a fallu que je montre le testament à cette béguine, que j'insiste, assurant que ce serait vous ruiner que de vous priver de la possession de ces manuscrits, de ce violon, ... que sais-je ? — Enfin, j'ai pleuré misère pour vous, mon cher ami. C'était le seul moyen d'obtenir grâce. J'ai réussi : ces dames vont venir. ”

“ Et cette mère Angélique, qui est-elle ? ” demanda Louis.

“ C'est la fille de défunt Dumont, maître de chapelle du roi Louis XIV. Dumont était un peu parent de notre ami Lebert, et lui avait promis sa fille en mariage ; mais Lebert fit un voyage à Rome, et, au retour, à la suite d'un naufrage, fut pris par les corsaires d'Alger. Il resta deux ans captif, sans pouvoir donner de ses nouvelles, et on le crut mort. Racheté par les pères de la Merci, il revint en France, mais y trouva bien du changement. Dumont et sa femme étaient morts, et leur fille s'était faite carmélite. Lebert faillit en mourir de douleur. Son aventure fit du bruit. Ses amis de Rome et le roi lui même demandèrent au Pape d'annuler les vœux de la jeune fille, et le Saint-Père le voulait bien ; mais elle refusa, disant qu'elle s'était donnée à Dieu de son plein gré, tandis que ses anciennes promesses à son fiancé lui avaient été arrachées par les instances de ses parents. Elle ne voulait jamais le revoir, et lui envoya seulement quelques souvenirs de famille : des instruments de musique, je crois, et des portraits. Elle fut généralement blâmée de tant de dureté, et, pendant quelques jours, on ne parla que d'elle et de son malheureux fiancé à la ville et à la cour. Puis on l'oublia. Je croyais que mon ami l'avait oubliée aussi depuis longtemps. Son testament m'a dé trompé. — On vient, je crois. ”

En effet, une porte venait de s'ouvrir, et deux ombres apparurent derrière le rideau noir de la grille du parloir.

“ Voici la mère Angélique de Sainte Cécile, ” dit la supérieure : “ vous pouvez commencer, monsieur le musicien. ”

Louis préluda d'une main tremblante ; puis il joua toute la sonate, sans que le plus léger bruit vint l'interrompre. Maître Amelot, la tête dans ses mains, écoutait, immobile comme les religieuses. Louis avait fini. Il étendait le bras pour poser son archet, quand, à sa profonde surprise, il sentit frémir les cordes du violon. Une prière, la plus suppliante, la plus plaintive que l'on pût imaginer, fût chantée par l'instrument, qui semblait palpiter dans la main de Louis épouvanté ; — puis tout rentra dans le silence.

Une des ombres s'approcha du rideau, s'appuya fortement contre la grille comme pour ne pas tomber, et dit d'une voix si douce et si tremblante, qu'elle semblait venir d'un autre monde :

“ Ame qui m'as tant aimée et qui fut jalouse de Dieu ! je sais ce que tu souffres pour m'avoir préférée à lui. — Je te promets de faire et de souffrir pour ta délivrance ce qu'une carmélite peut faire et souffrir en ce monde. Bientôt, j'espère, nous nous reverrons en paradis. ”

Les religieuses disparurent, et le notaire ramena chez lui le pauvre Louis, tremblant de tous ses membres, et qui délira toute la nuit.

Le temps adoucit son effroi et sa douleur. Il voyagea pendant plusieurs années, et obtint de brillants succès. — Dans toutes les grandes villes de l'Europe, il donna des concerts et fut souvent admis en présence des souverains ; mais jamais il ne manquait d'aller dans les couvents où l'on voulait bien le recevoir, jouer la dernière sonate de son maître et demander des prières pour lui. Le violon de Crémone ne le quittait jamais, mais il n'osait s'en servir que pour jouer la sonate. Chaque fois il espérait entendre encore les mystérieux accents qui l'avaient si fort effrayé chez les carmélites. — Toujours déçu dans son attente, il finit par croire qu'il s'était laissé aller à une allusion.

Un soir, — c'était le 21 novembre, veille de Sainte-Cécile, — Louis était seul dans sa chambre, à Vienne, et copiait un manuscrit de son maître. Le violon de Crémone était suspendu à quelques pas de lui. Il l'entendit chanter, d'abord la prière, puis une hymne triomphale, dont les notes montèrent, en s'affaiblissant peu à peu, jusqu'aux dernières limites des sons élevés. — Puis un craquement se fit entendre : l'âme du violon venait de se briser.

Quinze jours après, Louis reçut une lettre de son vieil ami le notaire, qui lui apprenait la mort de la mère Angélique.

“ La bonne religieuse. ” écrivait-il, “ a parlé de vous à ses derniers moments ; elle a prié la supérieure de vous transmettre ses paroles. — Celle-ci me les a transcrites textuellement : “ Dites “ à M. Louis que l'âme de son maître est enfin délivrée et entrera “ avec la mienne dans les chœurs célestes, ce soir ! ”

C'est le 21 novembre, vigile de la fête de sainte Cécile, que la mère Angélique est morte. On l'a trouvée revêtue d'un cilice en mailles de fer, et ses compagnes disent que c'est un ? sainte, etc.

Louis revint en France et se fixa à Versailles, où il épousa la fille de l'hôte des *Armes de France*. Il ne voulut jamais permettre que l'on essayât de réparer le violon de Crémone. Fidèles à ses ordres, ses arrière-petits-enfants conservent encore l'instrument brisé et le souvenir de sa merveilleuse histoire.